

# Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme pour un plan local d'urbanisme

## ANNEXE – rubrique 2.5 - documents graphiques

Documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs du territoire concernés par la procédure soumise à l'avis de l'autorité environnementale et comportant des zooms qui permettent de localiser et identifier les secteurs avant et après mise en œuvre des opérations.

### Plan de zonage de la commune de Serémange-Erzange :



- Point 1 : intégration d'une disposition graphique pour protéger les jardins en cœur d'ilot. Secteurs identifiés en vert sur le plan



- Point 2 : L'ajustement du règlement écrit et graphique concernant les prescriptions architecturales, paysagères et environnementales notamment concernant les cités ouvrières. Secteur dont le zonage a été modifié identifié en jaune sur le plan  
Secteurs dont les prescriptions architecturales, paysagères et environnementales ont été modifiées : nom de la zone surligné jaune



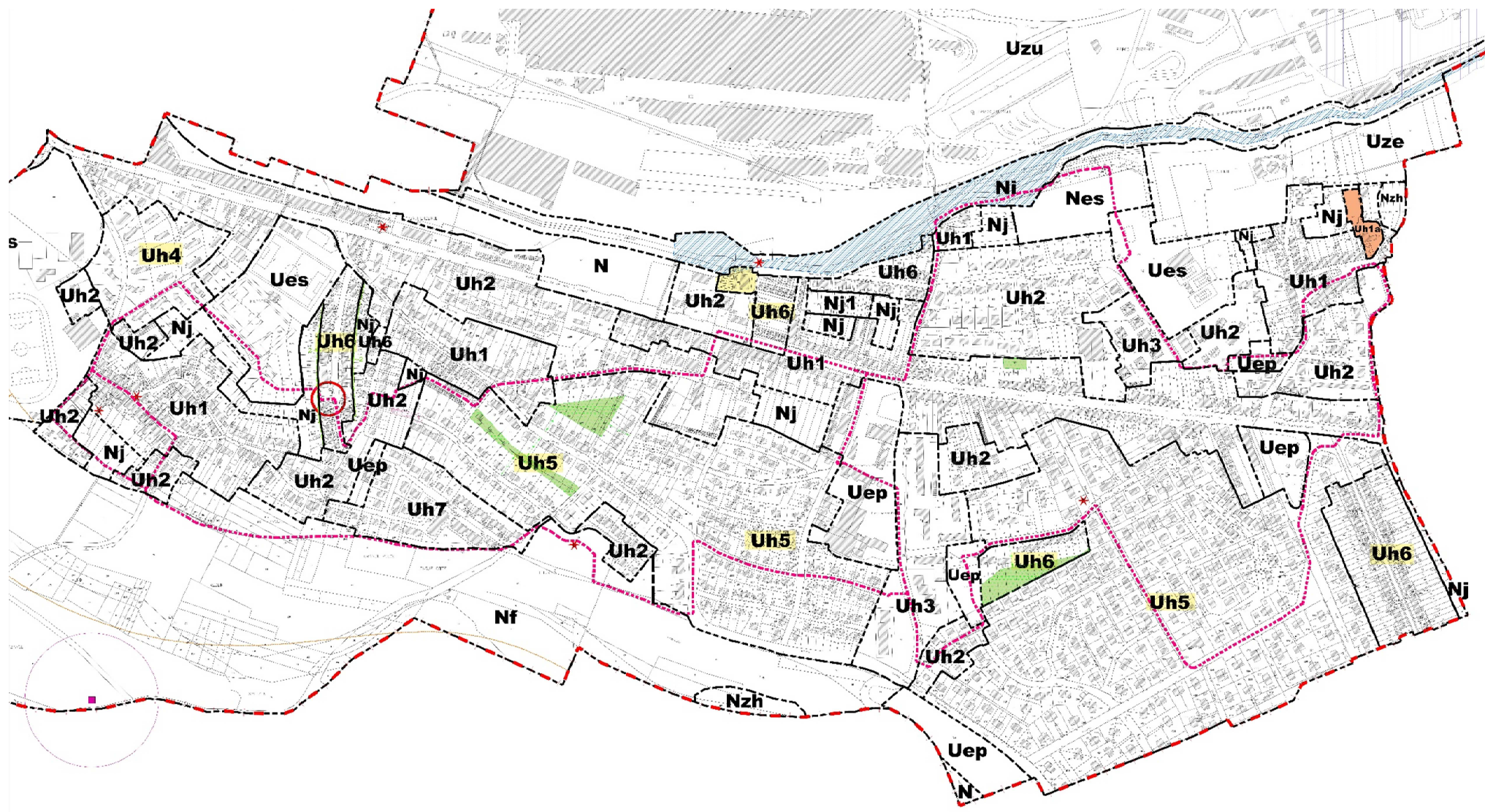
- Point 3 : La correction d'une erreur matérielle concernant le tracé du parcours vert affiché sur le règlement graphique.  
Secteur entouré d'un cercle rouge sur le plan

- Point 4 : L'ajustement du règlement écrit pour apporter plus de précisions sur certains points. Pas d'identification



- Point 5 : Le reclassement d'une zone Nj en Uh1 dans le cadre d'une valorisation de foncier communal et en faveur d'un projet de résidence seniors et PMR.  
Secteurs identifiés en orange sur le plan

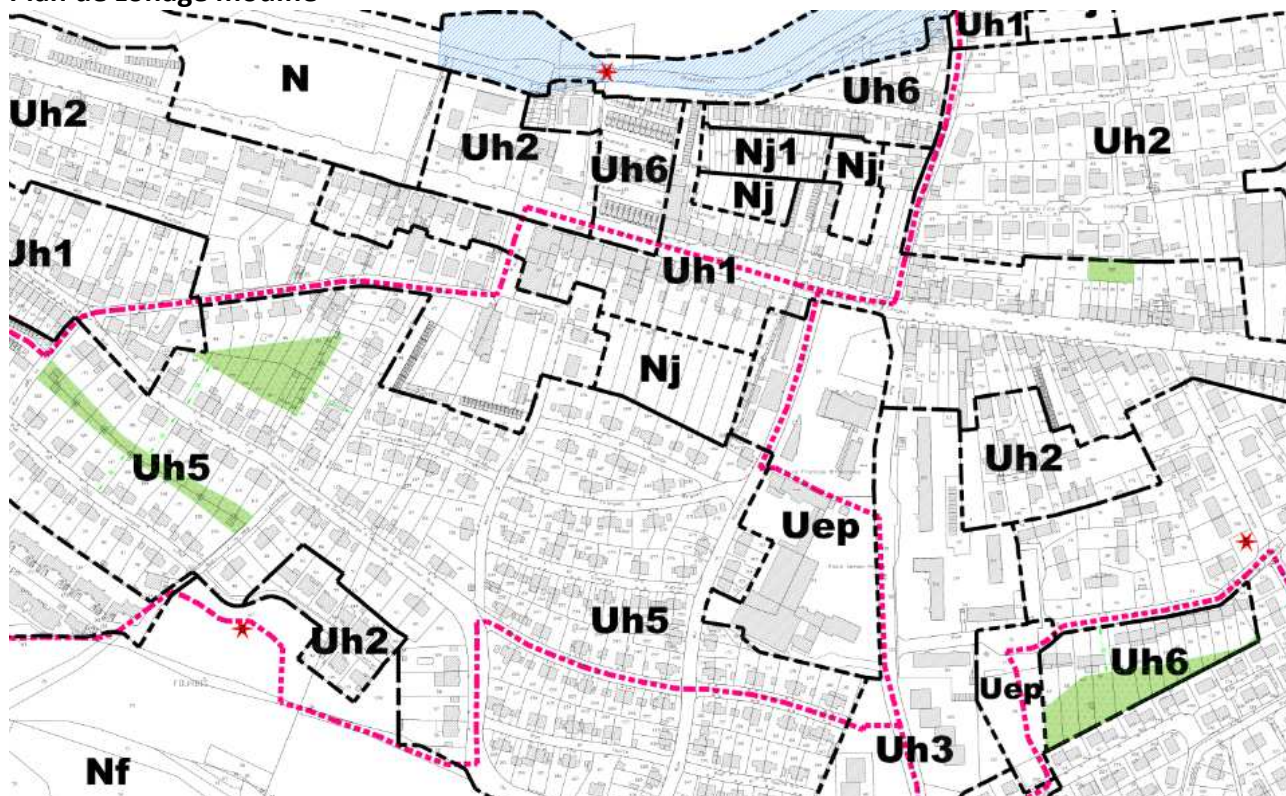
Plan de zonage comportant les indications des zones modifiées



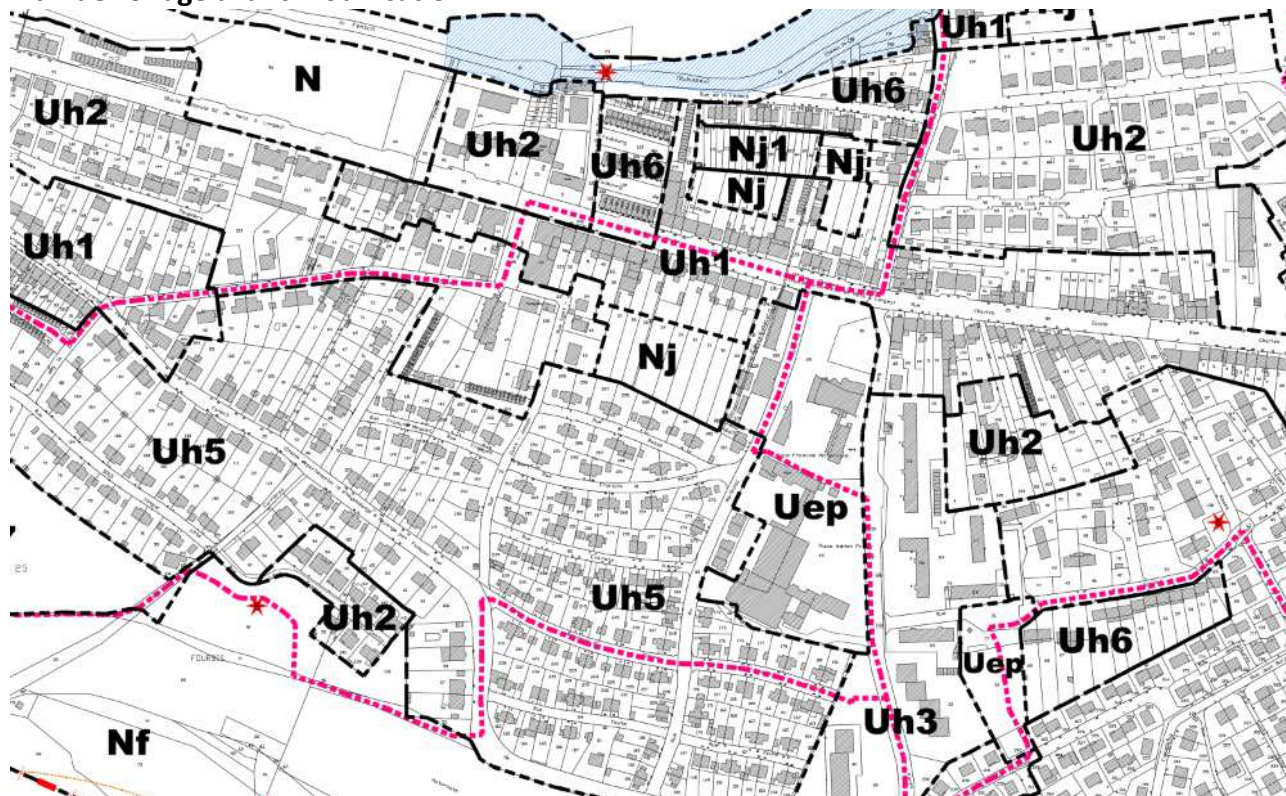


- Point 1 : intégration d'une disposition graphique pour protéger les jardins en cœur d'îlot.  
Secteurs identifiés en vert sur le plan

Plan de zonage modifié



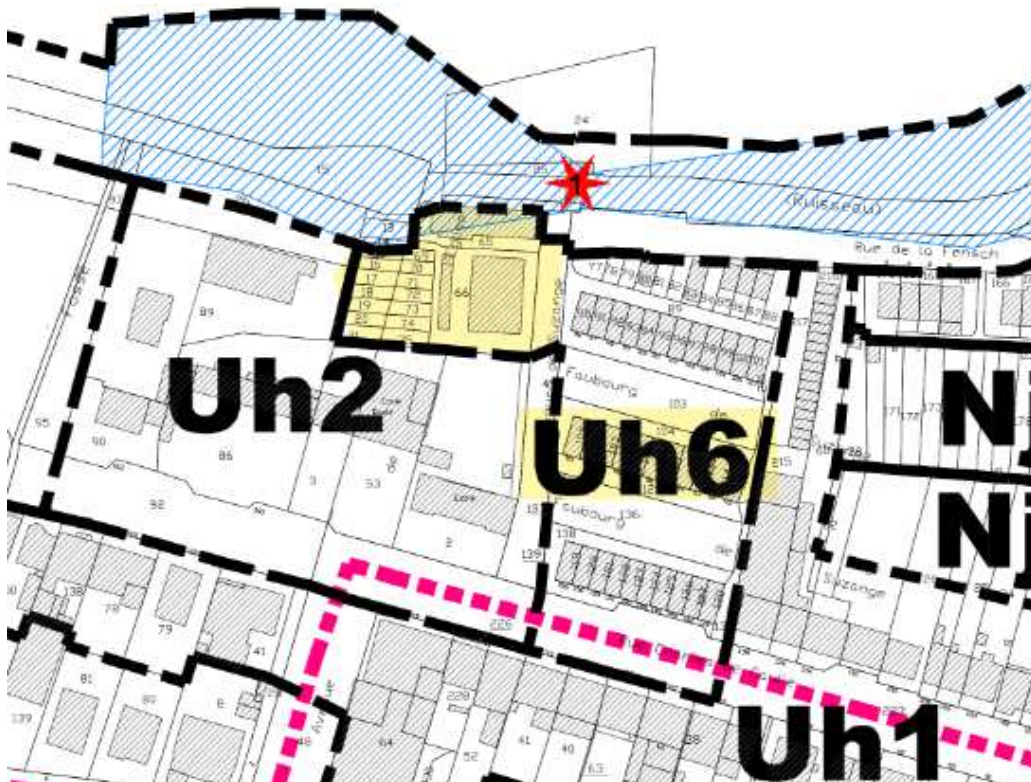
Plan de zonage avant modification



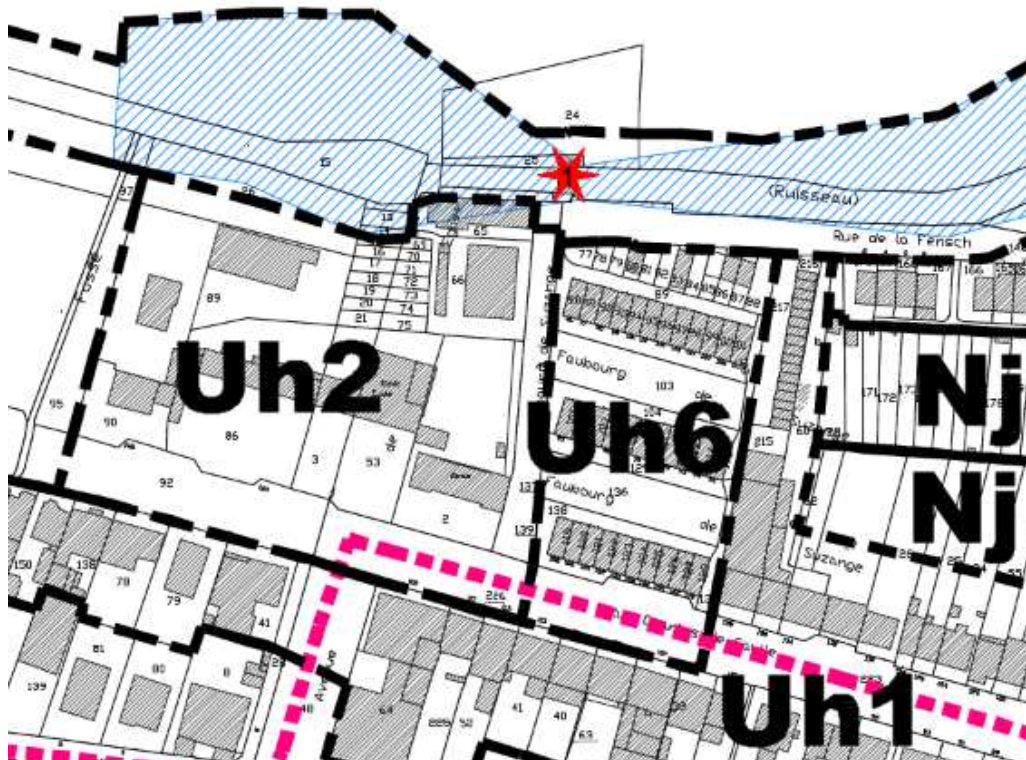


- Point 2 : L'ajustement du règlement écrit et graphique concernant les prescriptions architecturales, paysagères et environnementales notamment concernant les cités ouvrières. Secteur dont le zonage a été modifié identifié en jaune sur le plan  
Secteurs dont les prescriptions architecturales, paysagères et environnementales ont été modifiées : nom de la zone surligné jaune

Plan de zonage modifié



Plan de zonage avant modification

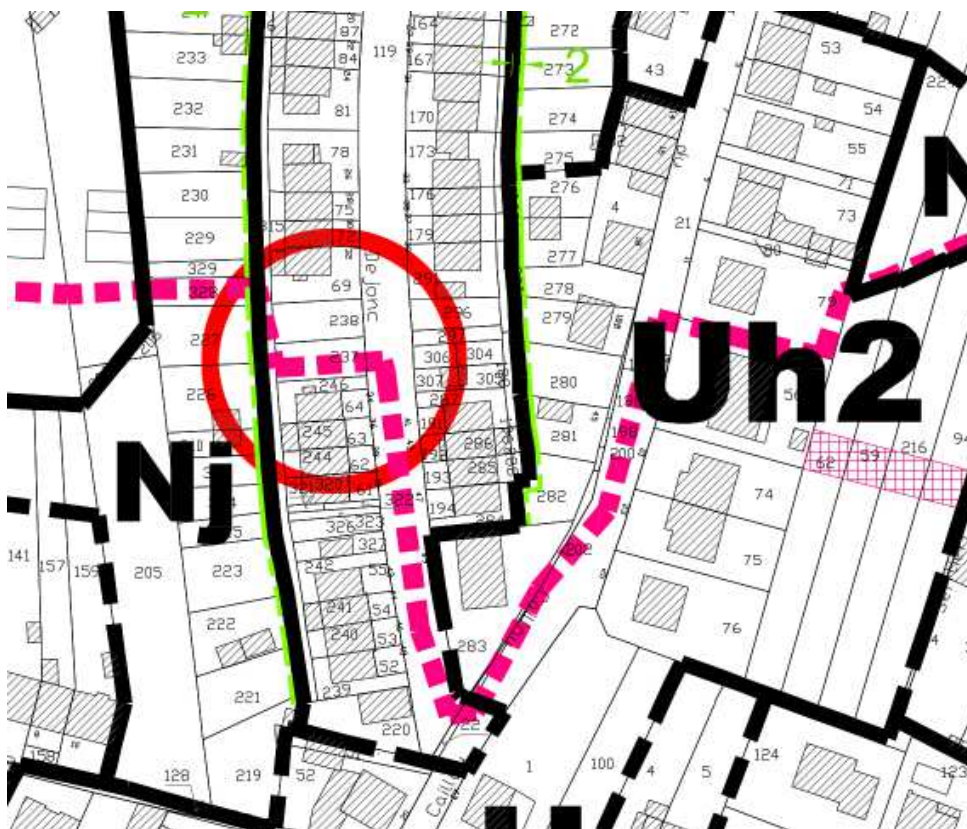




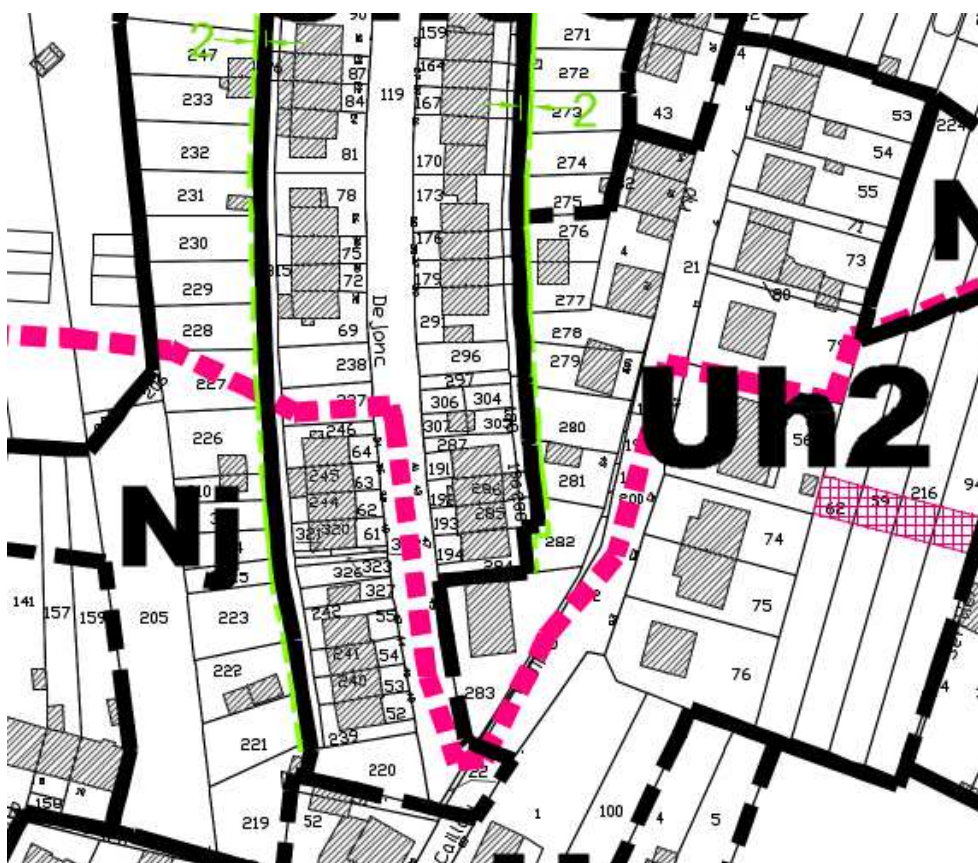
- Point 3 : La correction d'une erreur matérielle concernant le tracé du parcours vert affiché sur le règlement graphique.

Secteur entouré d'un cercle rouge sur le plan

**Plan de zonage modifié**

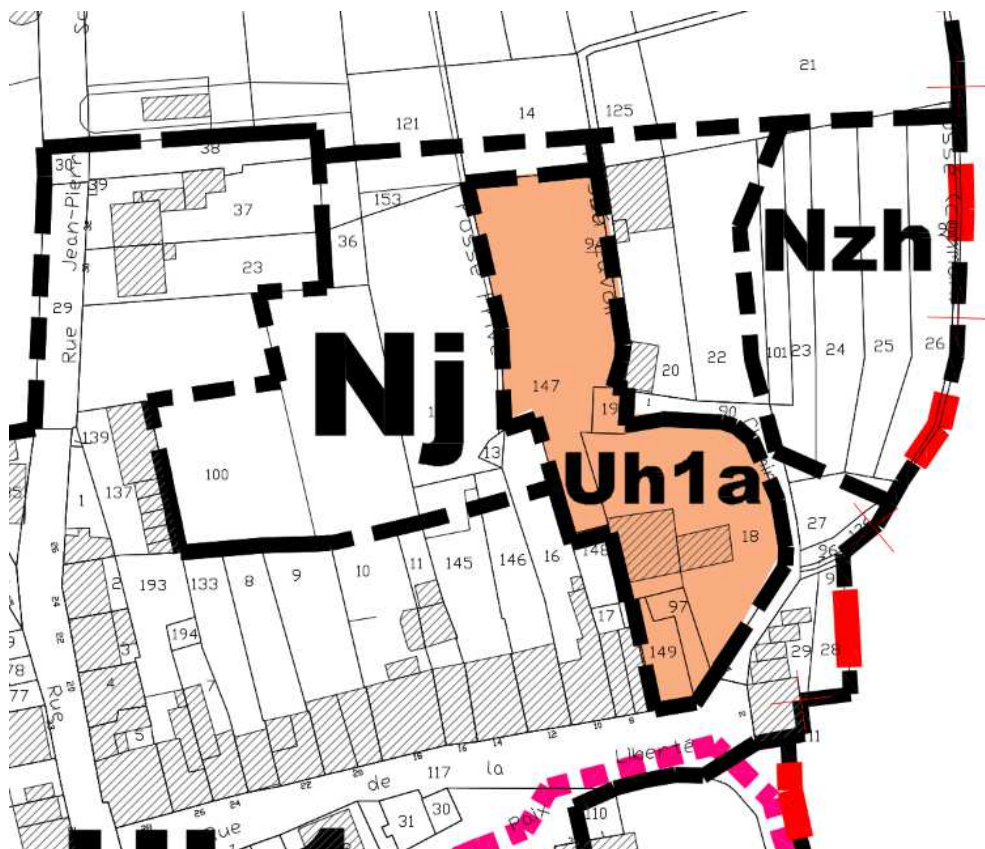


**Plan de zonage avant modification**



- Point 5 : Le reclassement d'une zone Nj en Uh1 dans le cadre d'une valorisation de foncier communal et en faveur d'un projet de résidence seniors et PMR.  
Secteurs identifiés en orange sur le plan

### Plan de zonage modifié



### Plan de zonage avant modification

